

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 8 septembre 2020 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-09-147

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2020
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'août
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Formation sur le respect des règlements d'urbanisme
 - 7.2 - Demande FRR - volet coopération intermunicipale - inspecteur
 - 7.3 - Autorisation pour la destruction d'archives
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Acquisition équipements pour le déneigement des trottoirs
 - 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Rapport sur la gestion de l'eau potable
 - 10.2 - Achat de bouées de signalisation de limite de vitesse
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Adoption du règlement No 2020-03
 - 12.2 - Demande de dérogation mineure - 707 chemin de la Rivière-Bergeron
 - 12.3 - Demande de dérogation mineure - 708 chemin de la Rivière-Bergeron
 - 12.4 - Demande de dérogation mineure - lot 5 206 661 chemin du Croissant-de-Lune
 - 12.5 - Remboursement d'un permis à M. Vincent Galarneau
- 13 - LOISIRS-CULTURE
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA

- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-148

3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 10 août soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires d'août

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 19 août dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Recyclage du verre;

Intervention d'un citoyen quant à un avis reçu de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2020 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-09-149

7.1 - Formation sur le respect des règlements d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à s'inscrire au webinaire « Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme : les outils à votre disposition et développements récents »;

QUE la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 99 \$ plus les taxes applicables soit payée à même le poste budgétaire Formation directrice (02-130-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-150

7.2 - Demande FRR - volet coopération intermunicipale - inspecteur

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes tant au niveau municipal qu'au niveau de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE la municipalité de Piopolis s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit;

QUE le conseil nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-151

7.3 - Autorisation pour la destruction d'archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB Archivistes senc et datée du 2020-09-03 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2020-09-152

9.1 - Acquisition équipements pour le déneigement des trottoirs

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission suite à l'appel d'offres publiée en juillet dernier pour le déneigement des trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité veut maintenir le déneigement des trottoirs pour

assurer la sécurité des piétons.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions pour l'achat d'un tracteur muni d'une cabine et équipé d'un souffleur ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Machine CH au montant de 35 833 \$ plus les taxes applicables et la livraison pour l'achat du tracteur équipé d'un souffleur tel que décrit dans la soumission datée du 4 septembre 2020.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursée sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-153

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyée par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Piopolis approuve les dépenses d'un montant de 23 378 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Rapport sur la gestion de l'eau potable

La directrice générale et secrétaire trésorière procède au dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 dans le cadre de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable et tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 août 2020.

2020-09-154

10.2 - Achat de bouées de signalisation de limite de vitesse

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à réduire la vitesse des embarcations nautiques sur le bord des rives ;

ATTENDU QUE l'ajout de bouées de signalisation améliore le pouvoir d'intervention de la Sûreté du Québec ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

DE procéder à l'achat de cinq bouées de signalisation de limite de vitesse.

QUE cette dépense approximative de 2 500 \$ soit payée à même le poste budgétaires Bouées limite vitesse bateaux (02-701-40-726).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-09-155

12.1 - Adoption du règlement No 2020-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement zonage no 2006-009;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le règlement intitulé:

RÈGLEMENT NO 2020-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT zonage NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

2020-09-156

12.2 - Demande de dérogation mineure - 707 chemin de la Rivière-Bergeron

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-08-009 et le certificat de localisation minute 9918 du 11 août 2020 par l'arpenteur Robert Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la marge de recul latérale du bâtiment qui 4,63 mètres au lieu de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure, puisqu'il manque 0,37 mètres (7,4%) ;
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure 2020-08-009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-157

12.3 - Demande de dérogation mineure - 708 chemin de la Rivière-Bergeron

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-08-010 et le certificat de localisation minute 9919 du 11 août 2020 par l'arpenteur Robert Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la marge de recul latérale du bâtiment qui 4,26 mètres au lieu de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure, puisqu'il manque 0,74 mètres (14,8%) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure 2020-08-010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-158

12.4 - Demande de dérogation mineure - lot 5 206 661 chemin du Croissant-de-Lune

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-08-008 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la profondeur moyenne du lot afin de pouvoir construire un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les autres exigences de lotissement sont bonnes la superficie du lot est de 4 616 m², soit 616 m² de plus que ce qui est exigé et la largeur est de 70,91 mètres soit 20,9 mètres de plus que ce qui est exigé ;

CONSIDÉRANT la profondeur moyenne de 62,83 mètres au lieu du 75 mètres exigés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure, puisqu'il manque 12,17 mètres (16,2%) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure 2020-08-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-159

12.5 - Remboursement d'un permis à M. Vincent Galarneau

ATTENDU QUE M. Vincent Galarneau a payé un permis d'installation temporaire pour un conteneur maritime servant à l'entreposage de biens durant la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain voisin;

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la MRC du Granit a ensuite porté ce conteneur au rôle d'évaluation;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE la municipalité autorise le remboursement du coût du permis pour les mois payés en trop, de mai 2018 à octobre 2019, soit un montant de 340 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

14 - FINANCES

2020-09-160

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois d'août 2020 est déposée aux membres du Conseil.

2020-09-161

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

Décès de M. Serge Gosselin, ancien conseiller municipal et bénévole à la municipalité Piopolis. Un don de 50\$ sera effectué à la Fondation des maladies du cœur.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 M. Nil Longpré
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, santé et bien-être
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Santé et bien-être
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Mme Sarah Carrier
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier
Administration générale, sécurité publique, transport
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert.

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-09-162

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Peter Manning
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire